



CHARTRE D'UTILISATION ET MODERATION DES RESEAUX SOCIAUX DE LA VILLE DE SAINT-PRYVE SAINT-MESMIN

La charte d'utilisation, de modération et d'engagement des pages de la Ville de Saint-Pryvé Saint-Mesmin sur les réseaux sociaux précise les conditions de consultation et d'interaction pour les utilisateurs et abonnés des comptes Facebook, Instagram et LinkedIn de la Ville de Saint-Pryvé Saint-Mesmin.

L'utilisateur, en consultant, s'abonnant et en interagissant avec les comptes de la Ville de Saint-Pryvé Saint-Mesmin accepte sans réserve la présente charte d'utilisation et s'engage, lors de chacune de ses visites sur le fil d'actualité du ou des comptes, à la respecter.

1. Objectif des pages de la Ville de Saint-Pryvé Saint-Mesmin

- a. *Informar les citoyens sur les actualités de la Ville et toute autre actualité jugée pertinente pour le citoyen.*

Les publications sont des informations grand public concernant des actualités communales, cantonales, régionales ou nationales. Ce sont des canaux de communication descendants par le biais desquels la Ville de Saint-Pryvé Saint-Mesmin informe les utilisateurs.

- b. *Créer des espaces d'interaction avec les abonnés et les utilisateurs de Facebook, Instagram et LinkedIn.*

Pour accéder aux pages Facebook, Instagram et LinkedIn, l'utilisateur doit être inscrit au préalable sur le réseau concerné, dans le respect des conditions définies par ce réseau pour son fonctionnement.

2. Droits et devoirs des utilisateurs et abonnés

Lorsqu'ils interagissent avec les pages de la Ville de Saint-Pryvé Saint-Mesmin, les internautes s'engagent à ce que le contenu de leurs contributions respecte les lois et règlements en vigueur, ne soit pas contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et ne porte pas atteinte aux droits des personnes.

À ce titre sont notamment interdites, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- Les commentaires à caractère violents
- Les commentaires à caractère pornographiques, racistes, xénophobes, homophobes, sexistes, antisémites ou islamophobes
- Les commentaires incitant à la violence, à la haine ou aux pratiques dangereuses
- Les commentaires incitant à la discrimination,
- Les commentaires diffamatoires qui consistent à affirmer un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne,
- Les commentaires formulés de manière injurieuse ou grossière,
- Les commentaires qui contiennent des liens vers d'autres sites ou forums au contenu illégal
- Les commentaires portant atteinte au droit à l'image et/ou au respect de la vie privée,
- Les commentaires portant atteinte à la protection des données à caractère personnel,
- Les commentaires à des fins publicitaires,
- Les partages de publication falsifiés faisant endosser au compte de la Ville de Saint-Pryvé Saint-Mesmin une opinion ou une déclaration fausse, erronée ou non exprimée.

Les utilisateurs s'engagent à respecter les règles suivantes :

- Les commentaires doivent être courtois afin de favoriser le bon déroulement des échanges
- Les commentaires doivent être rédigés dans un langage correct et compréhensible
- Les commentaires ne doivent pas être à caractère répétitif

3. Réponses et modération

Les espaces d'information et d'échange constitués par les pages de la Ville de Saint-Pryvé Saint-Mesmin sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et LinkedIn peuvent être modérés a posteriori dans le cas où le ou les commentaires ne respecteraient pas cette charte dans le but d'une utilisation paisible et de permettre des échanges constructifs entre les utilisateurs.

La fonction de modérateur est assurée par le service communication de la Ville de Saint-Pryvé Saint-Mesmin.

En interagissant avec un réseau social de la Ville de Saint-Pryvé Saint-Mesmin, les utilisateurs sont informés de la possibilité par le modérateur de ces pages de bloquer et de signaler les auteurs dont les commentaires ne respectent pas cette charte.

Les internautes sont tenus de respecter la Ville de Saint-Pryvé Saint-Mesmin. La collectivité est ouverte aux avis positifs et aux avis négatifs s'ils sont constructifs et ne sont pas dénigrants, violents ou insultants et s'ils permettent d'installer un dialogue.

Les internautes ne respectant pas ces règles se verront exclus de chaque réseau social de la Ville de Saint-Pryvé Saint-Mesmin.

Par ailleurs, il ne sera répondu à aucune demande de renseignements à caractère personnel sur les pages de la Ville de Saint-Pryvé Saint-Mesmin ou par message privé conformément au règlement général de protection des données (RGPD).

4. Responsabilité

Le modérateur fait en sorte d'éviter que des commentaires contraires à cette charte apparaissent sur les réseaux sociaux de la Ville de Saint-Pryvé Saint-Mesmin. Cependant, les commentaires publiés par les utilisateurs étant mis en ligne immédiatement et contrôlés ultérieurement par le modérateur, la Ville de Saint-Pryvé Saint-Mesmin ne peut garantir leur licéité, leur probité ou leur qualité.

Les commentaires publiés sous les publications des pages des réseaux sociaux de la Ville de Saint-Pryvé Saint-Mesmin sont publiés sous la seule responsabilité des utilisateurs qui les ont mises en ligne. La Ville de Saint-Pryvé Saint-Mesmin ne saurait en aucun cas être tenue responsable de ces contributions et des conséquences de leur diffusion.

5. Signalements

Chaque utilisateur peut à tout moment, si une contribution porte atteinte à ses droits, la signaler aux sociétés Facebook, Instagram et LinkedIn selon la procédure en vigueur, ou nous la signaler directement en écrivant à communication@saint-pryve.fr

6. Signalement aux autorités compétentes

Conformément à l'article 40 du Code de procédure pénale, tout propos publié sur nos espaces numériques qui présenterait un caractère antisémite, raciste, homophobe, sexiste, diffamatoire, incitant à la haine ou, plus largement, contrevenant à la loi, sera signalé au procureur de la République.

7. Évolution des pages Facebook, Instagram et LinkedIn de la Ville de Saint-Pryvé Saint-Mesmin

Les modalités d'accès et d'utilisation des pages Facebook, Instagram et LinkedIn de la Ville de Saint-Pryvé Saint-Mesmin étant régies par les sociétés Facebook et LinkedIn, celles-ci sont susceptibles d'évoluer, ce qui n'empêche pas l'application de la présente charte.

Fait à Saint-Pryvé Saint-Mesmin le

Le Maire

Jean-Claude HENNEQUIN

